

Règlement :

Art 1 : La Crazy Pink Run se déroule dans le cadre du mois de sensibilisation Octobre Rose.

Art 2 : Les épreuves, marche et course, non chronométrées, auront un départ unique, à 20h00.

Art 3 : L'épreuve est ouverte aux femmes et aux hommes inscrits à la course. Inscription au magasin La Trace de Morteau, au prix de 5,50€, à compter du 21 septembre 2019.

Art 4 : Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Toutes les personnes inscrites doivent avoir pris connaissance de ce règlement mis à disposition au magasin La Trace ou publié sur le site internet de la mairie de Morteau.

Art 5 : Le nombre d'inscriptions est limité à 1500.

Art 6 : Un échauffement collectif aura lieu à 19h45, place de l'Hôtel de Ville. Le départ sera donné à 20h00. Les participants réaliseront un parcours de 2 km environ au centre ville. Lampe frontale conseillée.

Art 7 : Par son inscription, chaque participant donne à l'organisation pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant la Crazy Pink Run dans le cadre de la promotion du mois de sensibilisation Octobre Rose.

Art 8 : un poste de secours est installé dans le Hall de la Mairie. En cas de chute ou autre problème nécessitant l'intervention d'un médecin, les participants doivent s'adresser directement à un membre de l'organisation distingué par un gilet fluorescent et présent tout le long du parcours.